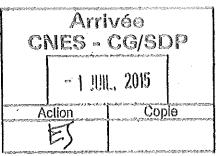


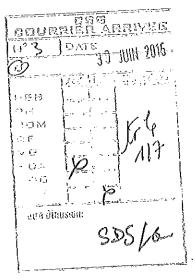
PREFET DE LA REGION GUYANE



Direction des affaires culturelles de Guyane

> Service de l'archéologie

Affaire suivie par Nicolas Payraud DAC / SA 2015–212



Cayenne, le 24 juin 2015

Le conservateur de l'archéologie

à

M. Le Directeur du CNES Centre spatial guyanais BP 726 97387 KOUROU CEDEX

Objet : levée des contraintes archéologiques

Références:

Arrêté de prescription de diagnostic n°4 du 14 janvier 2015, modifié par l'arrêté n°21 du 16 avril 2015 Commune, lieu-dit: Kourou, ELA 4 (ex ZL4)

Responsable scientifique : Sandrine Delpech Dates de l'opération : du 18 mai au 19 juin 2015 ELAH

Monsieur le Directeur.

Pour faire suite au diagnostic archéologique susvisé, je vous informe que l'emprise du projet est libérée de toute contrainte archéologique.

Toutefois, je vous rappelle qu'en cas de découverte fortuite pendant les travaux, le maître d'ouvrage est tenu d'en faire la déclaration immédiate auprès de l'autorité municipale qui saisira à son tour le service de l'archéologie (art. L. 531-14 du code du patrimoine).

Je vous remercie pour votre contribution à la sauvegarde et à la connaissance du patrimoine guyanais et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes cordiales salutations.

our le Préfet de la Région Guyane et par délégation, Pour le Directeur des Affaires Culturelles par autorisation,

Michel VERROT

Le conservateur de l'archéologie

Nicolas Payraud